

AVIS PUBLIC DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition tiendra une séance le **lundi 9 février 2026 à 19h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de la Ville de Sainte-Catherine située au 5465, du boulevard Marie-Victorin, afin de statuer, conformément au règlement numéro 2018-00 relatif à la démolition d'immeubles, sur la demande de démolition ayant trait à l'immeuble situé au :

1205, rue Brébeuf

Tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la séance sera publique, mais ne sera pas tenue d'audience publique. Toutefois, toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville, par l'un ou l'autre des moyens de communication suivants :

- **Par courriel :** greffe@vdsc.ca
- **Par la poste :**
Ville de Sainte-Catherine
Services juridiques et greffe
À l'att. de Audrey-Maude Parisien, notaire
5465 boulevard Marie-Victorin,
Sainte-Catherine, Québec, J5C 1M1

Donné à Sainte-Catherine, ce 28 janvier 2026



Audrey-Maude Parisien, notaire
Greffière et directrice
Services juridiques et greffe